

# TURQUIE

**Date des élections:** 20 octobre 1991

## **But de la consultation**

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à la suite de la dissolution anticipée de cet organe plus d'un an avant l'échéance normale. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en novembre 1987.

## **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement monocaméral de la Turquie, la Grande Assemblée nationale, comprend 450 membres élus pour 5 ans.

## **Système électoral**

Sont électeurs tous les citoyens turcs âgés de 19 ans révolus durant l'année du scrutin, à l'exception des élèves des écoles militaires et des personnes en train d'accomplir leur service militaire obligatoire. Les malades mentaux, les prisonniers et les personnes inaptes aux services publics ou qui en ont été exclues ne sont pas habilités à voter. Les listes électorales sont mises à jour tous les quatre ans. Le vote est obligatoire, l'abstention étant punie d'une amende de LT 50.000.

Sont éligibles au Parlement les électeurs âgés de 30 ans révolus qui ont terminé leurs études primaires, à condition d'avoir accompli leur service militaire obligatoire (pour les hommes) et de n'avoir pas été reconnus coupables de certains délits énoncés dans la Constitution, ni condamnés à une peine d'emprisonnement d'un an ou plus. Les juges, les procureurs, les magistrats des hautes cours, les professeurs d'université, les membres du Conseil supérieur de l'enseignement, les détenteurs de certaines hautes charges publiques, les fonctionnaires ou employés du secteur public et les membres des forces armées ne peuvent se présenter aux élections à moins d'avoir démissionné de leurs fonctions.

Les candidats peuvent être présentés par des partis politiques ou se présenter à titre indépendant. Ils doivent bénéficier de l'appui d'un certain nombre d'électeurs (qui varie selon la population de la circonscription) et déposer une caution qui est remboursée aux candidats non élus.

La Turquie est divisée en 104 circonscriptions électorales. Dans chacune d'elles, les députés sont élus au scrutin de liste proportionnel et selon la méthode d'Hondt, avec des options limitées et un système de double barrage (aux niveaux local et national). Le candidat d'un parti politique ne peut être déclaré élu que si sa formation a) s'est bien implantée dans au moins la moitié des provinces et un tiers des districts provinciaux; b) a présenté deux candidats à chacun des sièges

du Parlement dans au moins la moitié des provinces; c) a recueilli au moins 10% du total national des suffrages valables; et d) a également obtenu dans la circonscription concernée un nombre de suffrages valables au moins égal au quotient électoral simple.

Sous réserve de certaines conditions et exceptions, il est procédé à des élections partielles pour pourvoir les sièges qui deviennent vacants en cours de législature.

### **Circonstances et déroulement de la consultation**

Les élections générales, annoncées en août 1991, ont eu lieu plus d'un an à l'avance par décision de la Grande Assemblée nationale, l'échéance normale du mandat parlementaire étant le 29 novembre 1992. Des six formations qui affrontaient le Parti de la mère patrie (ANAP) - centre droit - au pouvoir, du Premier Ministre Mesut Yilmaz, les principales étaient le Parti de la juste voie (DYP), conservateur, dirigé par l'ancien Premier Ministre Süleyman Demirel, et le Parti populiste social-démocrate (SHP) de centre gauche, conduit par M. Erdal İnönü. Le débat de la campagne a été axé sur l'économie du pays, notamment sur sa modernisation et d'autres problèmes comme l'inflation et l'important déficit budgétaire. Faisant valoir ses réalisations globales dans ce domaine, M. Yilmaz appelait à la poursuite de la politique de libéralisation, y compris la privatisation d'industries étatiques. M. Demirel a fait sien cette approche en promettant de mettre tout en oeuvre pour renverser la tendance inflationniste. La campagne a également touché au style personnel du Président de la République, M. Turgut Ozal, dans la gestion des affaires et à la situation dans le sud-est du pays peuplé de Kurdes. Le SHP a fini par conclure une alliance électorale avec le Parti nationaliste populaire du travail, formation nationaliste kurde.

Les résultats du scrutin ont été peu concluants dans l'ensemble. L'ANAP, qui subissait une désertion continue de l'électorat depuis le dernier scrutin (1987), a perdu sa majorité absolue au Parlement et le DYP a renforcé sa position en revanche comme le prévoyaient les sondages. Pour la formation d'un nouveau gouvernement, les partis ont dû recourir à des négociations qui se sont conclues le 19 novembre par la signature d'un pacte de coalition. La composition du Cabinet - 11 membres du SHP et 22 du DYP - a été annoncée le lendemain, avec M. Demirel de nouveau au poste de Premier Ministre, et M. İnönü comme vice-Premier Ministre.

### **Données statistiques**

#### *1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à la Grande Assemblée nationale*

|                                       |            |         |
|---------------------------------------|------------|---------|
| Nombre d'électeurs inscrits . . . . . | 29.979.123 |         |
| Votants . . . . .                     | 25.157.123 | (83,9%) |
| Bulletins blancs ou nuls . . . . .    | 740.423    |         |
| Suffrages valables . . . . .          | 24.416.700 |         |

| Formation politique                    | Nombre de candidats | Suffrages obtenus | <H    | Nombre de sièges |
|--|---------------------|-------------------|-------|------------------|
| Parti de la juste voie (DYP)           | 856                 | 6.596.548         | 27,03 | 178(+119)        |
| Parti de la mère patrie (ANAP)         | 856                 | 5.849.559         | 24,01 | 115 (-177)       |
| Parti populiste social-démocrate (SHP) | 856                 | 5.060.804         | 20,75 | 88 (-11)         |
| Parti de la prospérité (RP)            | 856                 | 4.103.887         | 16,88 | 62(+62)          |
| Parti de la gauche démocratique (DSP)  | 856                 | 2.619.868         | 10,75 | 7 (+7)           |
| Parti socialiste (SP)                  | 856                 | 108.087           | 0,44  | -                |
| Indépendants                           | 47                  | 32.721            | 0,14  | -                |
|  |                     |                   |       | 450              |

## 2. Répartition des députés selon la profession

|   |      |
|---|------|
| Ingénieurs. . . . .   | 90   |
| Administrateurs du secteur public. . . . .                      | 89   |
| Administrateurs des secteurs commercial et privé. . . . .       | 60   |
| Administrateurs du secteur privé. . . . .                       | 42   |
| Universitaires. . . . .   | 31   |
| Médecins. . . . .   | 29   |
| Agriculteurs. . . . .   | 25   |
| Pharmaciens. . . . .  | 17   |
| Industriels. . . . .  | 15   |
| Professions de la presse et de l'édition, journalistes. . . . . | 13   |
| Enseignants. . . . .  | 10   |
| Architectes. . . . .  | 9    |
| Syndicalistes. . . . .  | 7    |
| Militaires. . . . .   | 7    |
| Fonctionnaires. . . . .   | 7    |
| Secteur bancaire. . . . .                                       | 5    |
| Conseillers financiers et comptables. . . . .                   | 4    |
| Diplomates. . . . .   | 4    |
| Conseillers. . . . .  | 4    |
| Auteurs. . . . .  | 3    |
| Dentistes. . . . .  | 3    |
| Vétérinaires. . . . .   | 2    |
| Juristes. . . . .   | 2    |
| Autres catégories. . . . .                                      | 156  |
|   | 634* |

## 3. Répartition des sièges entre hommes et femmes

|                 |     |
|-----------------|-----|
| Hommes. . . . . | 442 |
| Femmes. . . . . | 8   |
|                 | 450 |

\* Certains membres exerçant plusieurs professions, le total indiqué dépasse l'effectif réel.

4. Répartition des députés selon leur date de naissance

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| 1911 - 1920 . . . . .        | 3         |
| <b>1921 - 1930 . . . . .</b> | <b>41</b> |
| 1931 - <b>1940</b> . . . . . | 89        |
| 1941 - 1950 . . . . .        | 225       |
| 1951 - 1961 . . . . .        | 92        |

450